



# SICTREM de Baugy

Syndicat Intercommunal de Collecte et  
Traitements des Residus Ménagers



# RAPPORT D'ACTIVITES 2023



# SOMMAIRE

## I - PRESENTATION

I – 1 : Le territoire	: page 4
I – 2 : La gestion du syndicat	: page 6
I – 3 : Le compte administratif 2023	: page 7

## II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II – 1 : Les Bio déchets	: page 8
II – 2 : Les Ordures ménagères	: page 8
II – 3 : Le tri sélectif	: page 9
II – 4 : Les déchèteries	: page 11
II – 5 : Bilan des déchets collectés	: page 13

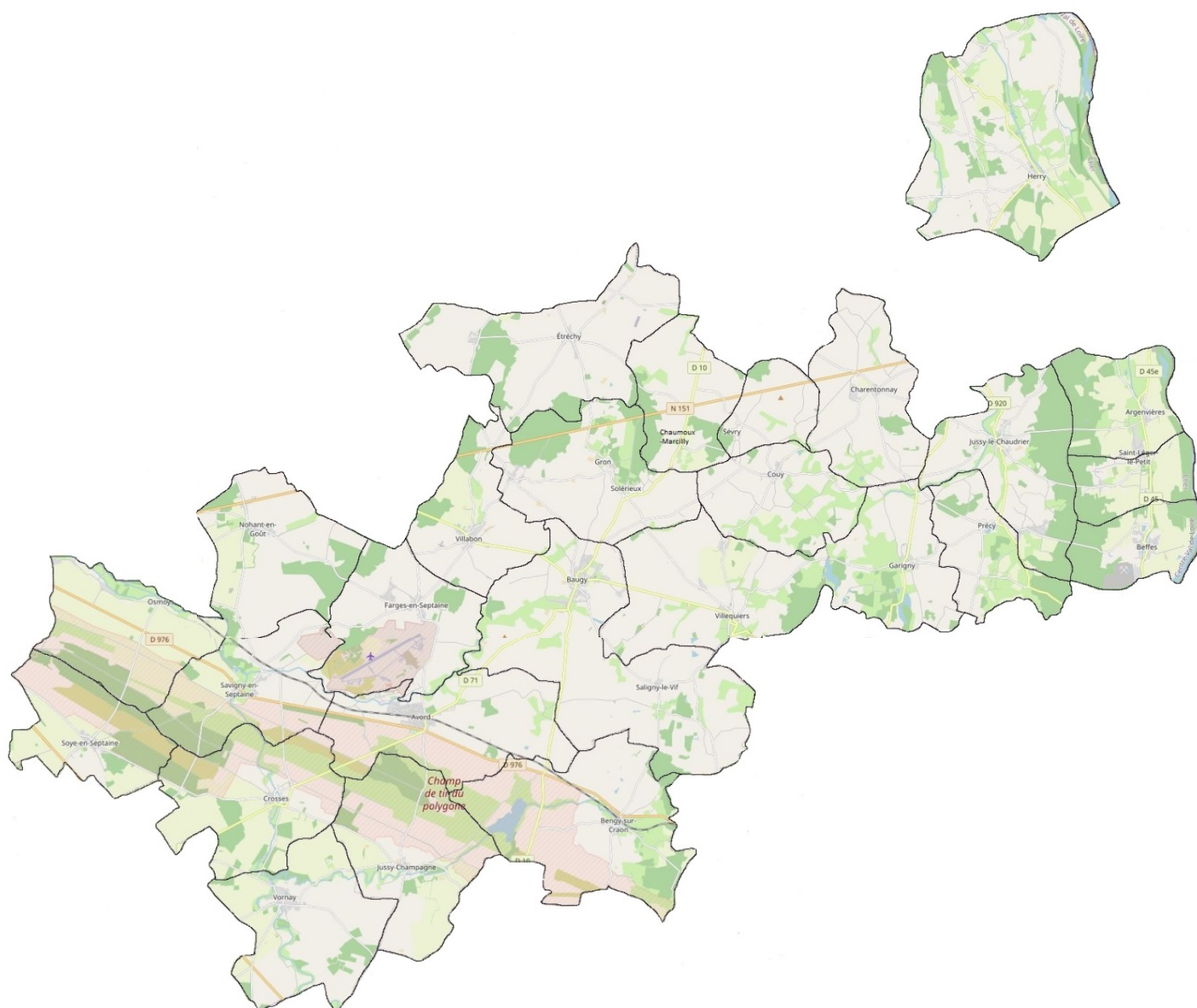
## III - LES INDICATEURS FINANCIERS : page 15

## IV - GLOSSAIRE : page 18

# I - PRESENTATION

**SICTREM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers

## I – 1 : Le territoire :



Le SICTREM se compose de :

✓ 3 communautés de communes :

- La Septaine pour les communes de Savigny en Septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en Septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Villequiers, Villabon, Gron, Vornay, Soye en Septaine, Etrechy et Chaumoux-Marcilly
- Pays de Nérondes pour la commune de Bengy sur Craon
- Berry Loire Vauvise pour les communes de Sévry, Couy, Garigny, Charentonnay, Précý, St Léger le Petit, Beffes, Herry, Jussy le Chaudrier et Argenvières.

Le SICTREM comprend 15 661 habitants en 2023.

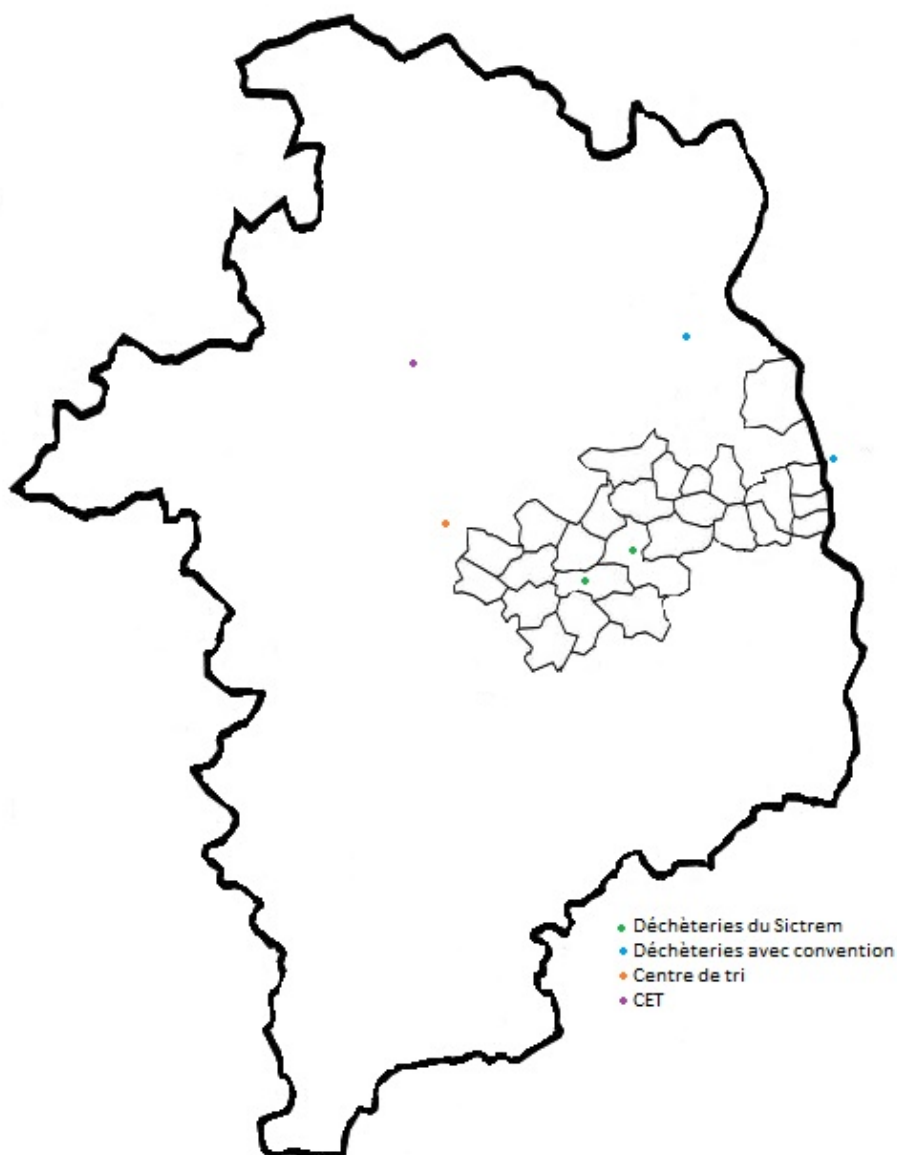
Le SICTREM est un EPCI administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par communauté de communes, soit 6 membres titulaires et 3 suppléants.

Le siège social se situe au 5 rue Simone Veil 18520 Avord, il dispose à ce même endroit d'un hangar de mise en balle des cartons de déchèteries.

Le Sictrem a deux déchèteries, une à Avord et une à Baugy et a conventionné avec la CDC des Bertranges et le Smictrem pour que certains habitants du Sictrem puissent accéder aux déchèteries de Vinon et de la Charité; ce qui permet à tous les habitants d'être au maximum à 20 minutes de trajet d'une déchèterie.

Les particularités du territoire sont :

- Présence d'un champ de tir (Zone hachurée sur la carte), très souvent fermé en journée qui coupe le syndicat et éloigne en semaine quatre communes des déchèteries.
- Présence d'une importante base militaire à Avord, qui engendre un mouvement de population plus important chaque année en été, du aux mutations des militaires habitant le périmètre.
- Adhésion de 8 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ayant une collecte en sac jaune PAP ; contrairement au reste des communes (PAV).



## **I – 2 : La gestion du Syndicat :**

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de deux membres titulaires élus par communauté de communes.

Suite aux élections municipales de 2020, il a été renouvelé le 4 août 2020, modifié le 28 juin 2022 faisant suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de huit communes (Beffes, Argenvières, Jussy le Chaudrier, St Léger le Petit, Précý, Charentonnay, Garigny, Herry) ; puis modifié de nouveau le 3 octobre 2023 suite à la démission de Mr Frérard.

Il est actuellement composé de :

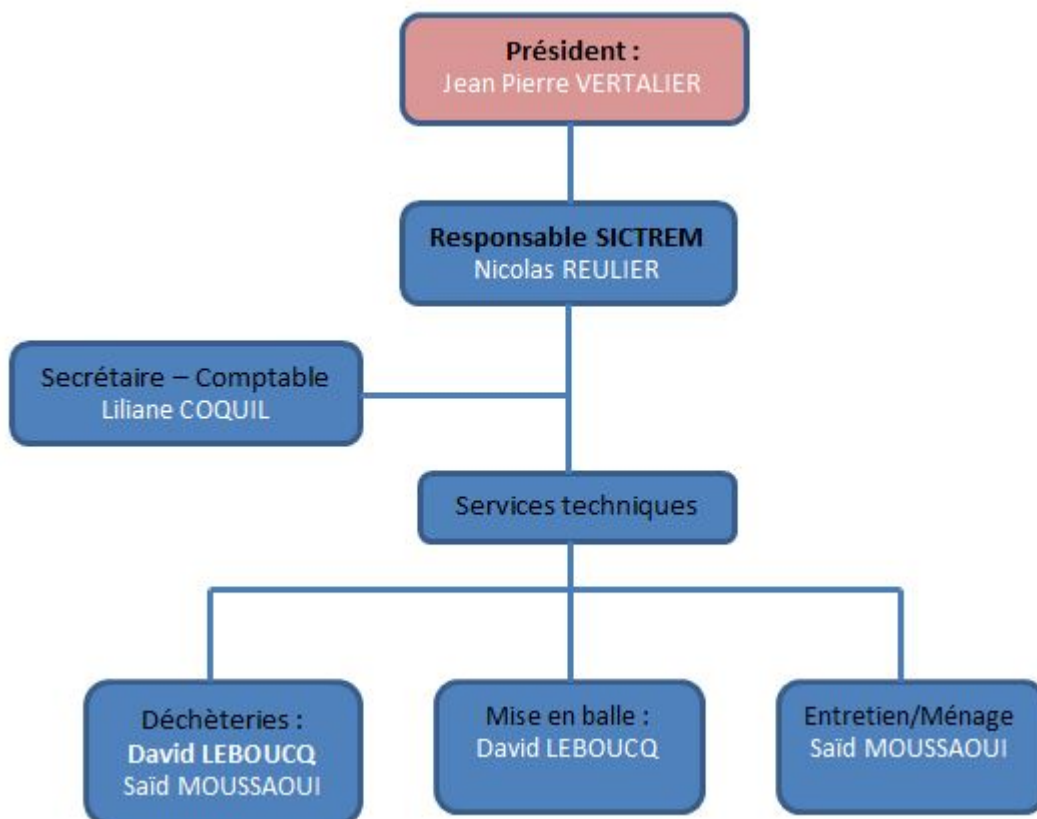
Président : M. Vertalier Jean Pierre

Vice-présidents : M. Durand Denis  
M. Bougrat Jean Paul

Membres : Mme Legros Ghislaine  
M. Policard Philippe  
M. Vignel Joel

Suppléants : Mme Chiron Anna  
M. Duchalais Julien  
M. Le Cam Olivier

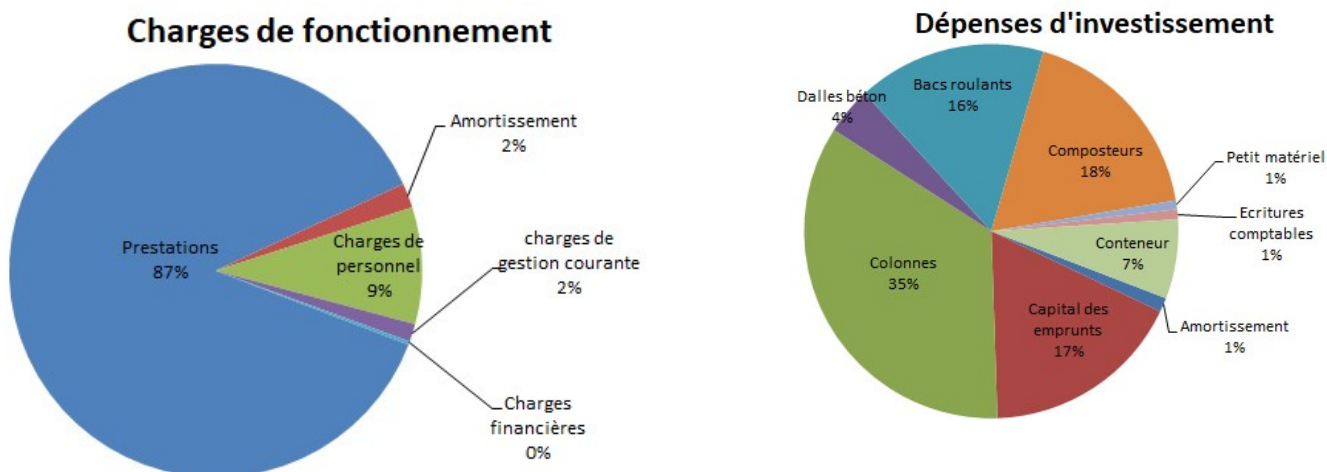
Les services du Sictrem sont composés de 4 agents, 2 temps plein et 2 temps partiel (25h/semaine et 10h/semaine) soit 3 ETP.



## I – 3 : Le compte administratif 2023 :

### Dépenses :

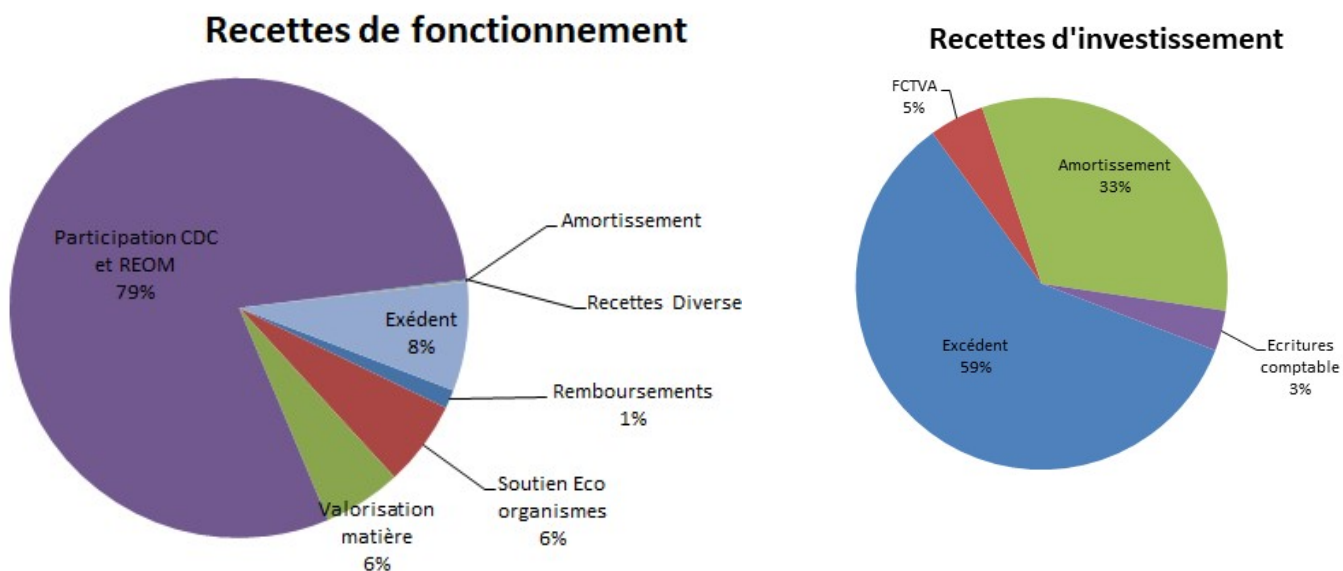
Le montant annuel 2023 des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 933 035 €** et celui des dépenses d'investissement à **90 563 €**



L'essentiel de nos charges de fonctionnement correspond à des coûts de prestation pour la collecte, traitement, tri, TGAP des déchets (y compris déchets des déchèteries).

### Recettes :

Le montant annuel 2023 des recettes de fonctionnement s'élève à **1 954 440 €** et celui des recettes d'investissement à **114 984 €**



## II – LES INDICATIFS TECHNIQUES

### II – 1 : Les bio déchets :

Le SICTREM est un territoire rural, avec très peu de logement collectif et d’habitation ne disposant pas de terrain. Fort de ces éléments, le compostage individuel peut être mis en place par la majeure partie des foyers, ce qui présente le meilleur bénéfice environnemental par rapport à une collecte en porte à porte.

#### Composteurs :

Le Sictrem met gratuitement à disposition depuis 2003, un composteur individuel aux foyers qui le souhaitent. En 2023, 271 composteurs ont été distribués à de nouveaux habitants.

Au total, depuis 2003, environ 2 775 foyers disposent d’un composteur soit près de 40 % des foyers.

Un agent du Sictrem a suivi la formation de « Guide composteur » fin 2022 afin de pouvoir répondre encore mieux aux habitants et de mettre en place des composteurs partagés/collectifs (cantine, EHPAD, immeubles....).

8 sites de compostage partagés/collectifs ont été installés dont 6 cantines d’écoles primaires. Le déploiement se poursuit.

### II – 2 : Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (PAP) une fois par semaine (C1) sur l’ensemble du territoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d’offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelables 2 ans, pour les prestations de collecte/transfert et de traitement.

Le prestataire de collecte/transfert est la société Véolia, et le transfert se fait via un déchargement chez l’entreprise Mempontel à Baugy. Les OMR sont ensuite acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de la société Véolia à St Palais.

Pour les 8 communes (Argenvières, Beffes, Jussy le Chaudrier, St Leger le Petit, Précý, Herry, Charentonnay et Garigny) adhérentes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les marchés en cours ont été repris et se terminent au 31/12/2024. Le prestataire pour la collecte bi-flux (avec les emballages) et le traitement des OMR est la société Véolia. Les OMR sont acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de la société Véolia à St Palais.

Dans le but d’améliorer les conditions de travail des agents de collecte, le Sictrem propose depuis 2015 de mettre un bac roulant normalisé à disposition des foyers volontaires, contre un dépôt de garantie. Trois volumes de bacs sont proposés (120 l, 180 l ou 240 l) suivant la composition du foyer. En 2023, 230 bacs roulants ont été distribués et plus de 2050 bacs roulants du Sictrem sont en place depuis 2015.

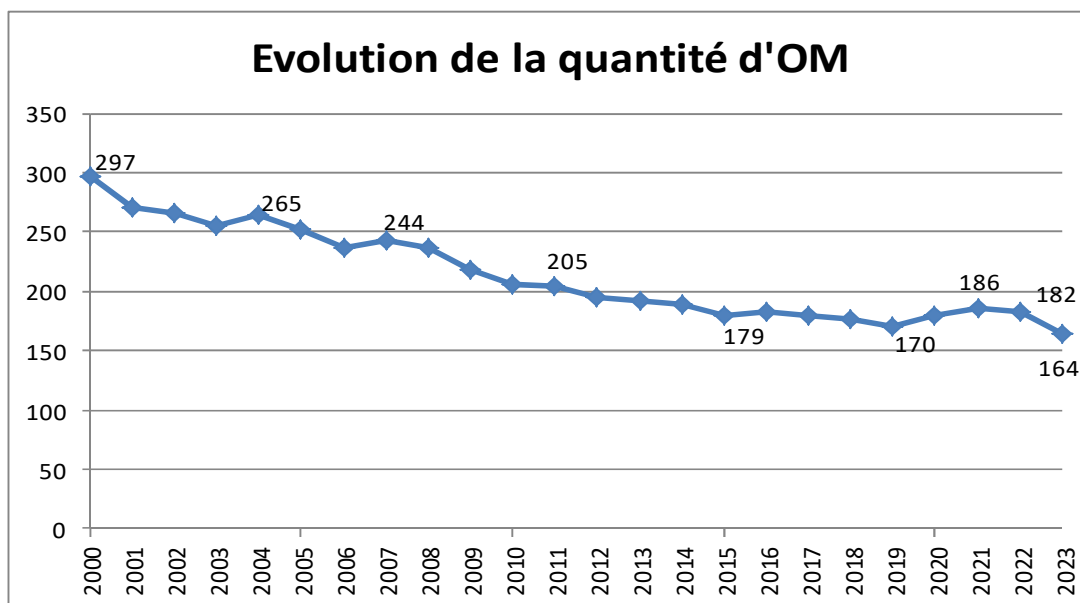
	OMR collectées Périmètre Sictrem 2021		OMR collectées 8 communes BLV		OMR collectées Total SICTREM	
<b>2023</b>	<b>1 916 tonnes</b>	<b>161,62 kg/hab</b>	<b>650 tonnes</b>	<b>171.84 kg/hab</b>	<b>2 566 tonnes</b>	<b>163,85 kg/hab</b>
2022	2 122 tonnes	178,98 kg/hab	735 tonnes	192,00 kg/hab	2 858 tonnes	182,16 kg/hab



↳ **Diminution de 10%** de la quantité d'OMR collectées en 2023 par rapport à 2022, diminution due à l'extension des consignes de tri mais la diminution attendue était très supérieure à 10%.

↳ Toujours une différence relativement importante (6%) entre le « Sictrem 2021 » et les « 8 communes BLV » 161 kg/hab. contre 172 kg/hab.

➤ Pour comparaison, en 2021, la quantité d'OMR collectée moyenne était de 211 kg/hab/an en Région Centre Val de Loire et 244 kg/hab/an en France (186 kg/hab en 2021 au Sictrem)



## II – 3 : Le tri sélectif :

Depuis l'adhésion des 8 nouvelles communes de Berry Loire Vauvise au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; deux systèmes existent :

### Sur le périmètre « Sictrem 2021 » :




Le tri sélectif est mis en place depuis 2001. Il se fait en point d'apport volontaire (PAV). Le Sictrem ne cesse de faire évoluer la densité de conteneurs et le maillage de PAV.

Le 01/01/2023 marque le passage à l'extension des consignes de tri, nous en avons profité, dans le but d'optimiser les tournées et les taux de remplissage des colonnes pour passer d'un tri flux (verre/fibreux/non fibreux) à un bi flux (verre/multi matériaux)

Fin 2023, 48 PAV sont répartis sur le Sictrem avec environ 1 colonne « verre » pour 220 habitants ; 1 colonne multi matériaux pour 100 habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelables 2 ans, pour la prestation de collecte des PAV et pour 2 ans et 9 mois renouvelable 1 an pour la prestation de tri des matières recyclables.

Le prestataire de collecte des PAV est la société Véolia, et la prestation de tri est réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le tout nouveau centre de tri de la SPL TRIINC à Bourges dont le Sictrem est actionnaire.



				
<b>2023</b>	<b>424,82 tonnes</b>	<b>35,84 kg/hab.</b>	<b>578,57 tonnes</b>	<b>48,81 kg/hab</b>
2022	402,26 tonnes	33,91 kg/hab.	412,14 tonnes	34,75 kg/hab

Sur le périmètre « 8 communes BLV » :

Un flux multi matériau est collecté en Porte à porte (PAP) dans des sacs jaunes fournis par le Sictrem. le verre est en PAV avec environ 1 colonne pour 150 habitants.

Les marchés en cours ont été repris et se terminent au 31/12/2024. Le prestataire pour la collecte bi-flux (avec les OMR) et la collecte des PAV verre est la société Véolia.

La prestation de tri est réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le tout nouveau centre de tri de la SPL TRIINC à Bourges dont le Sictrem est actionnaire.

				
<b>2023</b>	<b>171,84 tonnes</b>	<b>45,14 kg/hab.</b>	<b>188,44 tonnes</b>	<b>49,50 kg/hab</b>
2022	181,78 tonnes	47,46 kg/hab.	173,50 tonnes	45,30 kg/hab

**Analyse de l'extension des consignes de tri :**

Comparaison tonnages collectés 2022/2023	OMR	Multi matériaux
« Sictrem 2021 »	-9,7 %	+40,4%
« 8 communes BLV »	-10,5 %	+9,3%

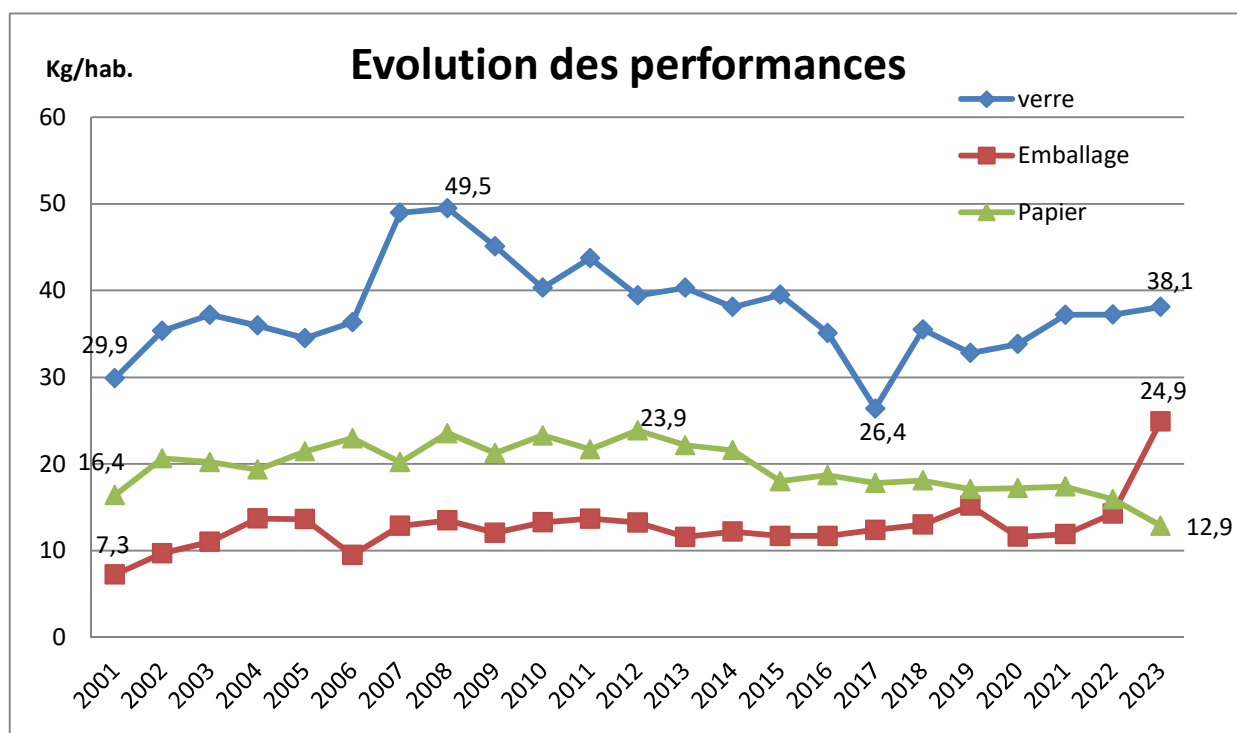
↳ **-10% d'OMR** avec l'extension des consignes de tri, la diminution aurait pu être nettement supérieure, néanmoins quelques mois ont été nécessaires à la densification des colonnes et l'augmentation des fréquences de vidage.

↳ Peu d'augmentation du multi matériaux sur « 8 communes BLV »

**Comparaison du tri sélectif PAP/PAV (hors verre) :**

↳ **+ 0,69 kg/hab (+1,3%)** collecté en PAP (49,5 contre 48,81 en PAV).

## Evolution des performances :



↳ Très forte augmentation des performances de tri des emballages, due au passage à l'extension des consignes de tri.

↳ Les performances du papier diminuent depuis 2011, ceci s'explique en partie par la diminution importante de la consommation de papier (y compris journaux revues magazine, publicité.....)

## II – 4 : Les déchèteries :

Le Sictrem dispose de deux déchèteries : Baugy depuis 2005 et Avord depuis 2006. Le haut de quai est géré en régie, et le bas de quai en prestations de service.

Elles sont ouvertes 20h/semaine et 27h/semaine avec uniquement le vendredi après-midi et le samedi en commun. Aucune déchèterie n'est ouverte le mardi et le dimanche.

Les deux gardiens (1,7 ETP) en plus des déchèteries réalisent des missions de mise en balles, d'entretien, de ménage, de nettoyage et des missions ponctuelles de contrôle. Des contrats ponctuels sont nécessaires pour quelques heures lors des congés annuels des agents titulaires.

Pour le bas de quai, le Sictrem a des conventions avec toutes les filières REP (DEA, DEEE, DDS..) et des marchés publics (4 lots) pour les autres flux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté pour 5 ans, renouvelables 2 ans. Les prestations d'enlèvement des bennes et de traitement pour les flux de déchets verts, gravats, bois, carton, plastique et tout venant sont réalisées par l'entreprise Mempontel de Baugy et la prestation de collecte et traitement des DDS hors filière par l'entreprise RECYDIS de la Chapelle St Ursin.

Le Sictrem a mis en place quelques bennes (carton, plastique, déchets verts) en des lieux de production importante de ces flux (collège, maison de retraite..).

Une vingtaine de colonnes « vêtements/textiles » ont été mis en place dans les différentes communes du Sictrem. Elles sont gérées par l'association Le Relais.

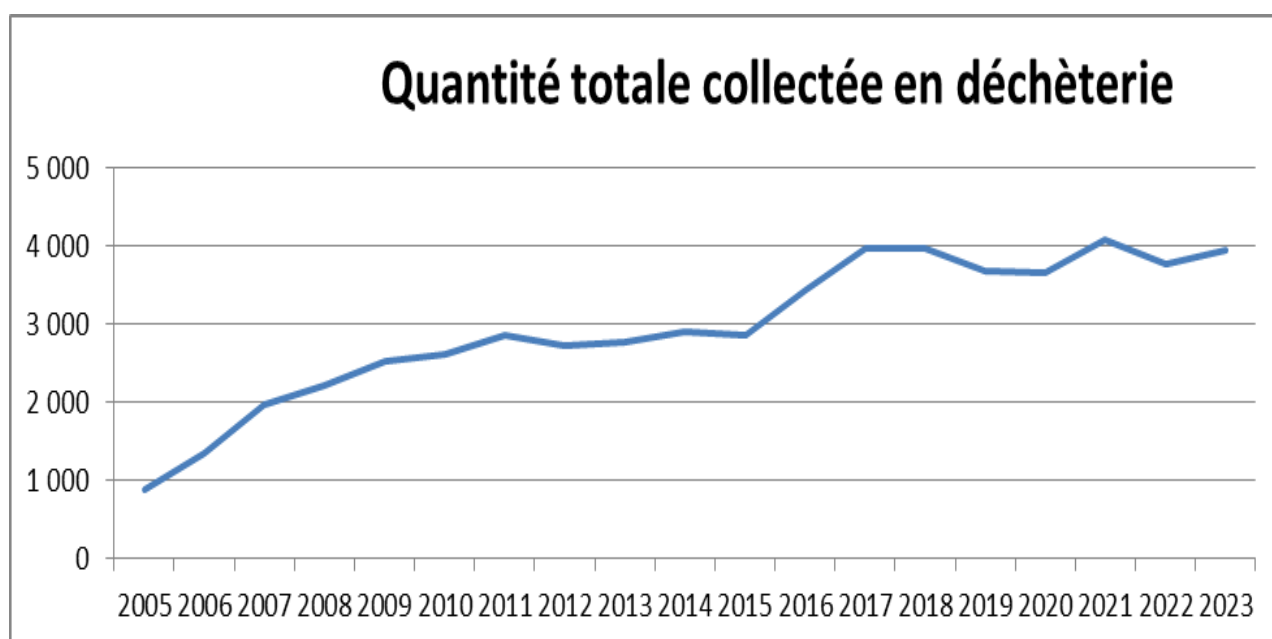
Déchets	BAUGY		Avord		Autres		TOTAL
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Quantité totale
Déchets verts		755,58		730,85	6	18,00	<b>1 504,43</b>
Gravats	47	382,38	52	422,24			<b>804,62</b>
Tout venant	85	264,84	97	285,96			<b>550,80</b>
Bois	50	138,90	70	190,44			<b>329,34</b>
DEA	57	126,02	75	167,86			<b>293,88</b>
Cartons	58	34,80	83	49,80	37	11,10	<b>95,70</b>
Ferraille	21	49,02	27	60,42			<b>109,44</b>
DEEE	38	57,95	52	68,96			<b>126,91</b>
Vêtements						78,18	<b>78,18</b>
ASL/ABJ	11	6,00	19	13,47			<b>19,47</b>
DDS	56	16,81	55	19,06			<b>35,87</b>
Pneu			7	7,86			<b>7,86</b>

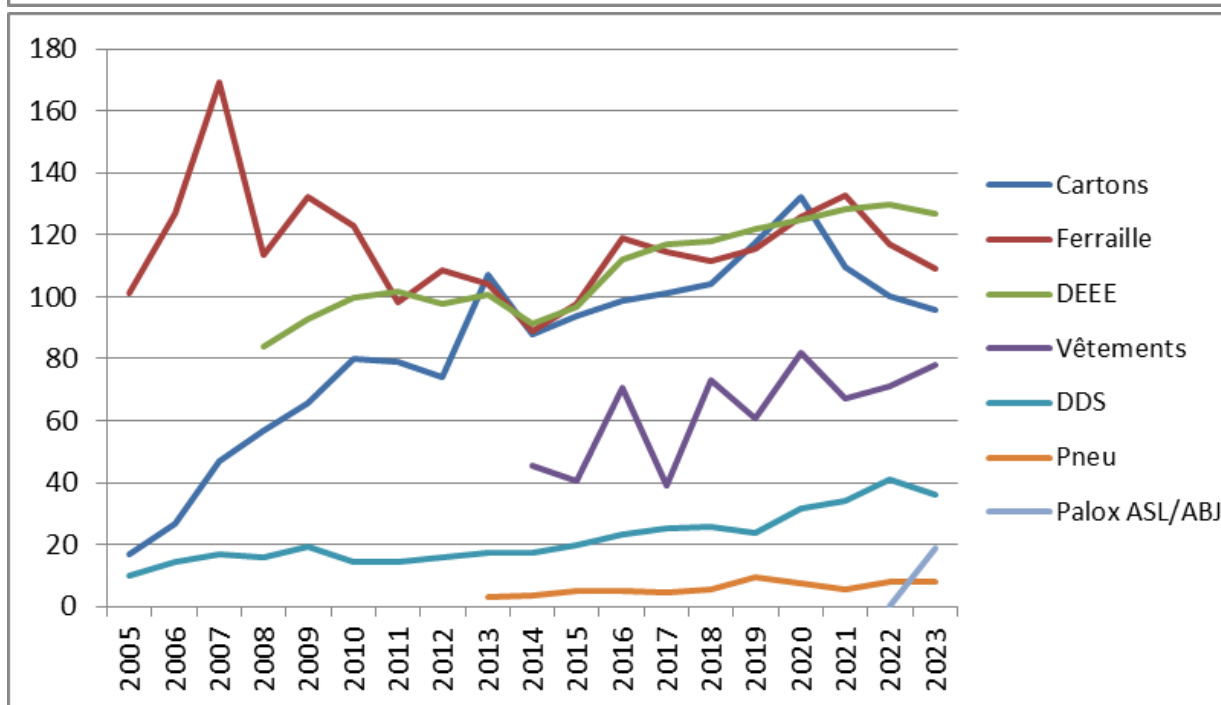
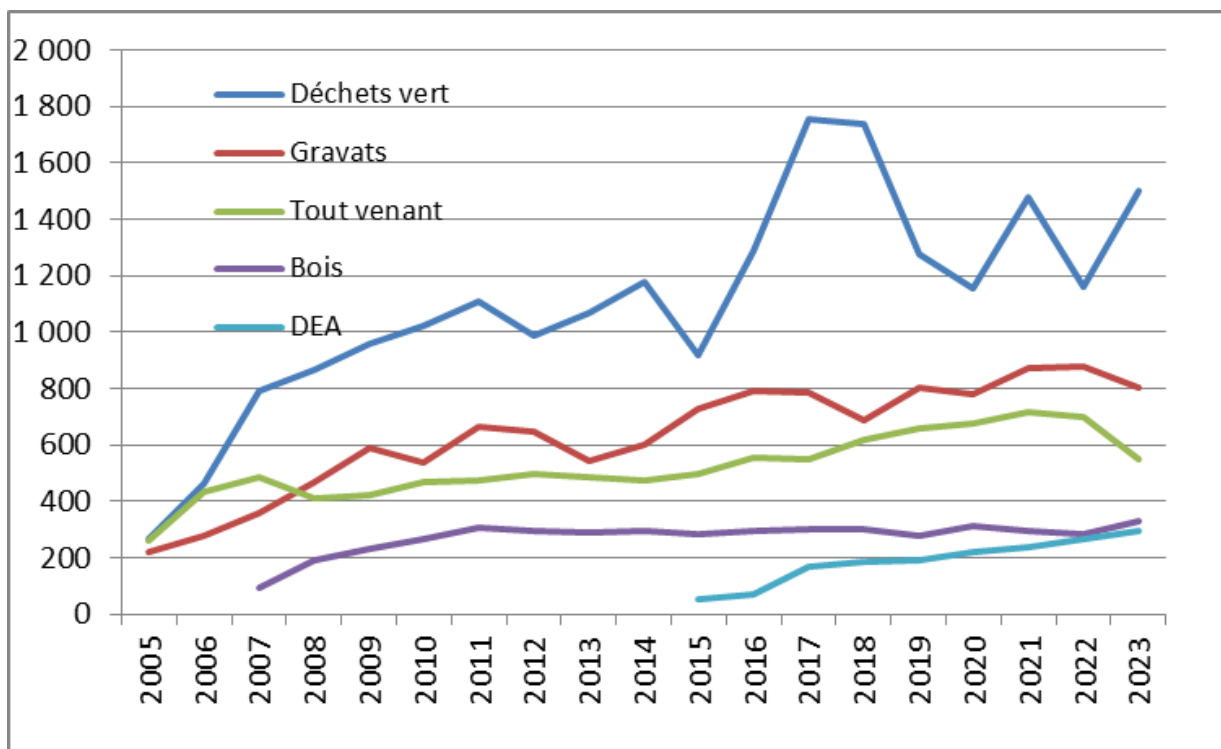
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>1 832,30</b>	<b>537</b>	<b>2 016,92</b>	<b>43</b>	<b>107,28</b>
--------------	------------	-----------------	------------	-----------------	-----------	---------------

**3 956,50 Tonnes**

**310,97 Kg/hab.**

↳ Augmentation de la quantité totale collectée en 2023 (196 tonnes en plus, + 5,2%) ; mais essentiellement dû à une grosse augmentation des déchets verts (+29%), les autres matières sont en nette diminution





Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l’adhésion des « 8 communes BLV », le Sictrem a signé deux conventions pour permettre aux habitants d’avoir accès à une déchèterie plus proche :

- Convention avec le SMICTREM, pour que les habitants d’Herry accèdent à la déchèterie de Vinon
- Convention avec la CDC des Bertranges, pour que les habitants de Beffes, Argenvières, St Léger le Petit et Jussy le Chaudrier accèdent à la déchèterie de la Charité sur Loire.

Les habitants des communes de Charentonnay, Garigny et Précý accèdent à la déchèterie de Baugy.

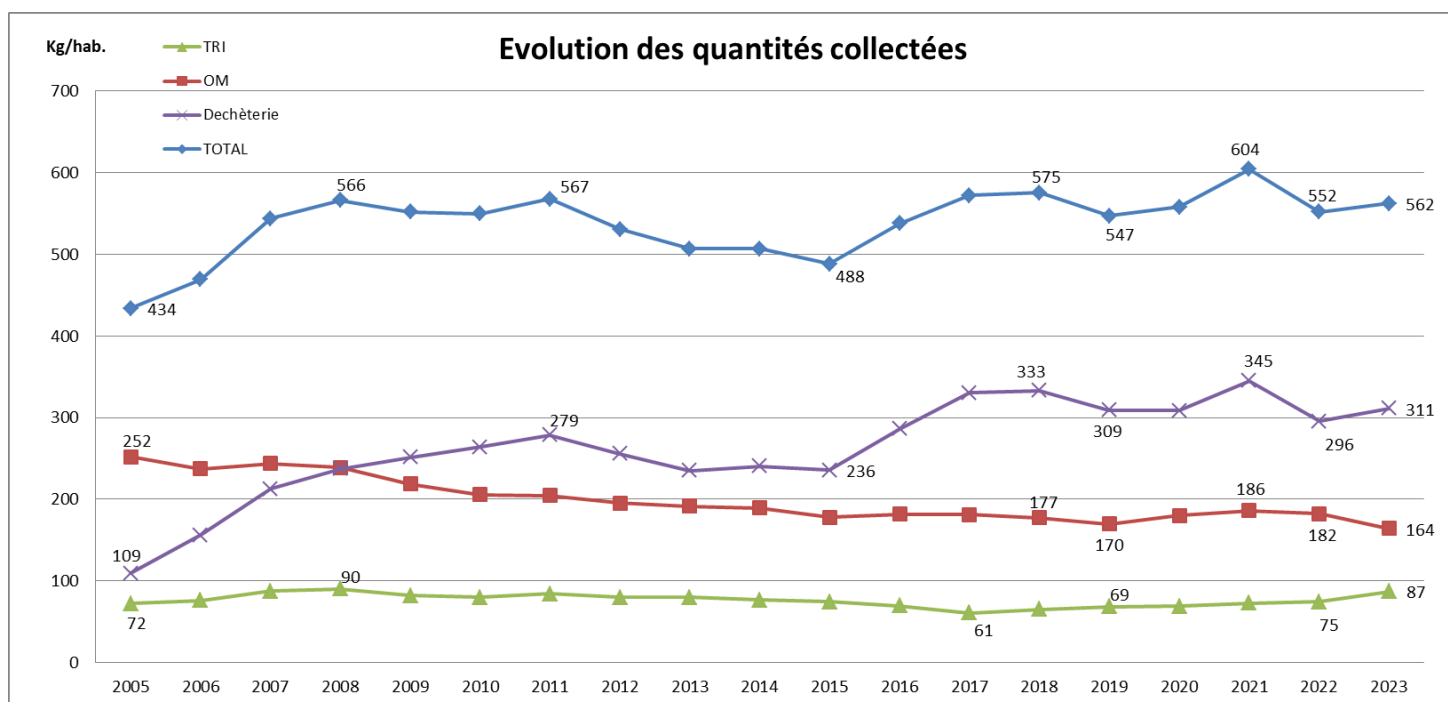
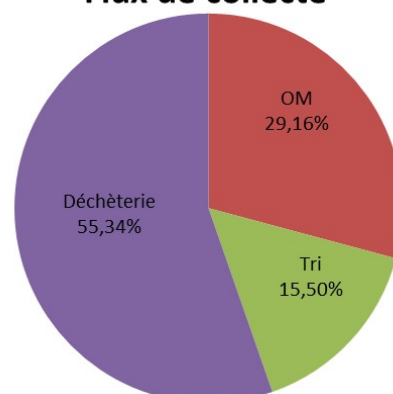
## II – 5 : Bilan des déchets collectés

Répartition par flux de collecte :

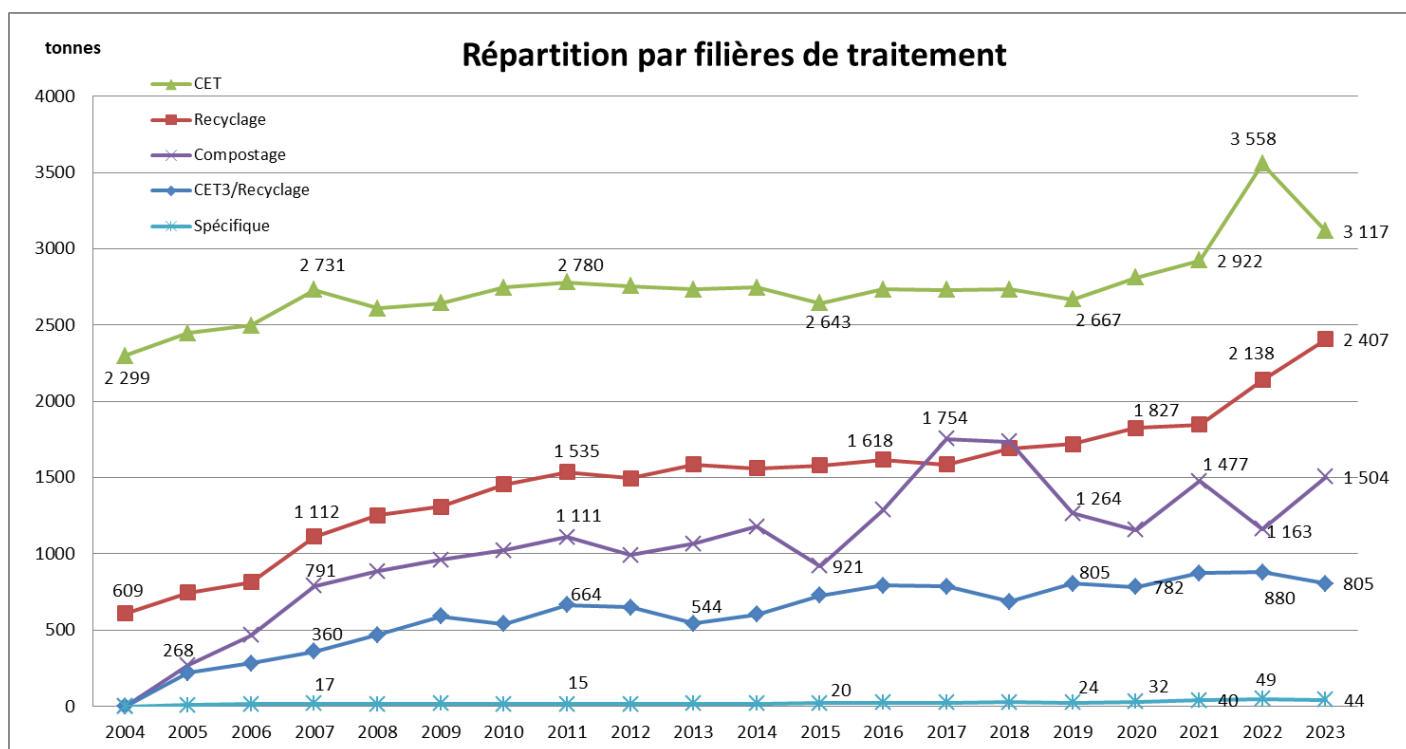
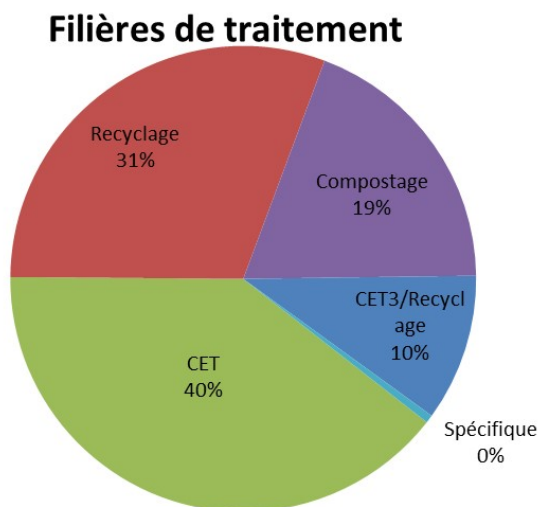
	Tonnes	Kg/hab/an
<b>2023</b>		
OM	2 566	163,85
TRI	1 364	87,10
Déchèterie *	3 956	310,97
<b>Total</b>	<b>7 886</b>	<b>561,89</b>

Déchèterie \* : Avord et Baugy pour 12 723 Habitants

Flux de collecte



Répartition par filière de traitement :



↳ Estimation de 900 tonnes de déchets (non inclus dans les tonnages ci-dessus) apportés par les habitants du Sictrem sur les déchèteries de Vinon et la Charité sur Loire.

### III – LES INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2008, le Sictrem utilise la matrice Compta-coût de l'Ademe pour analyser ses coûts.

		Flux de déchet			
		OM	Tri sélectif	Déchèteries	
Population		15 661	15 661	15 661	
Tonnage par flux		2 566	1 364	4 870*	
Kg/Hab		<b>163,85</b>	<b>87,10</b>	<b>310,97</b>	
Charges € HT	Fonctionnelles	54 463	31 686	24 148	
	techniques	collecte	483 588	248 261	73 604
		Transfert	46 893		128 245
		Tri/Traitement	334 292	214 313	237 376
		prévention	13 340		19 465
Produits	Ventes matières		69 267	21 721	
	Soutien	864	319 076	4 816	
	Aides "reprises"	1 373	528		
Coût total € HT		930 339	105 389	429 024	
Coût total € TTC		1 016 515	136 471	455 857	
Coût total €/hab.		<b>64,91</b>	<b>8,71</b>	<b>29,11</b>	
Coût total €/tonne		<b>396,15</b>	<b>100,05</b>	<b>93,61</b>	

\*3 956 tonnes sur les déchèteries du sictrem + 914 tonnes estimées sur les déchèteries de vinon et La Charité déposées par les habitants du Sictrem.

☞ 1 tonne d'ordures ménagères = 396,15 €

☞ 1 tonne en déchèterie = 93,61 €

☞ 1 tonne de tri sélectif = **100,05 €**

☞ Coût à la tonne du tri sélectif relativement élevé, conséquence du passage obligé à l'extension des consignes de tri et au nouveau centre de tri très performant.

☞ Tri : 15,5% du tonnage

☞ **OM : 29% du tonnage pour 63 % des coûts**

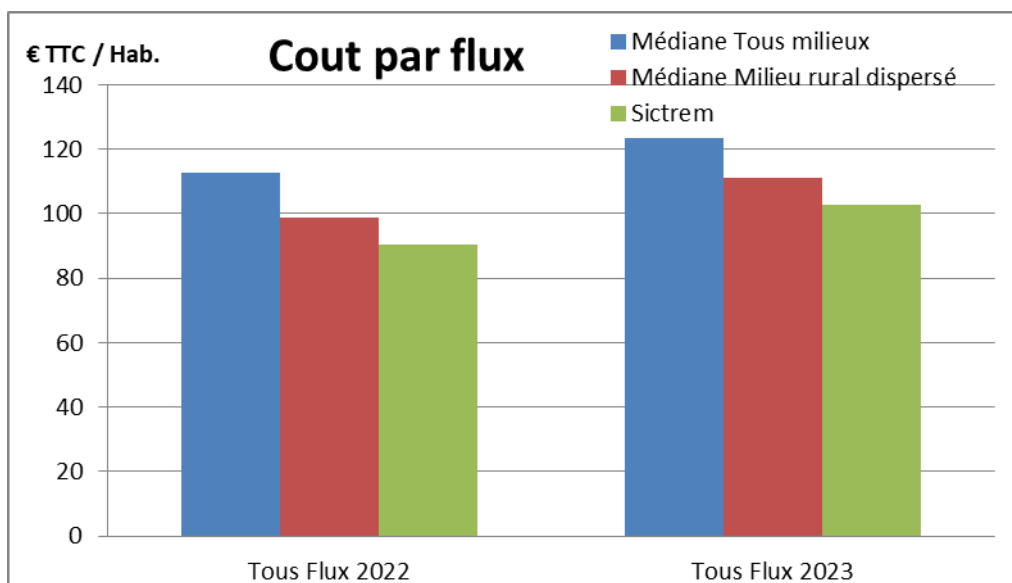
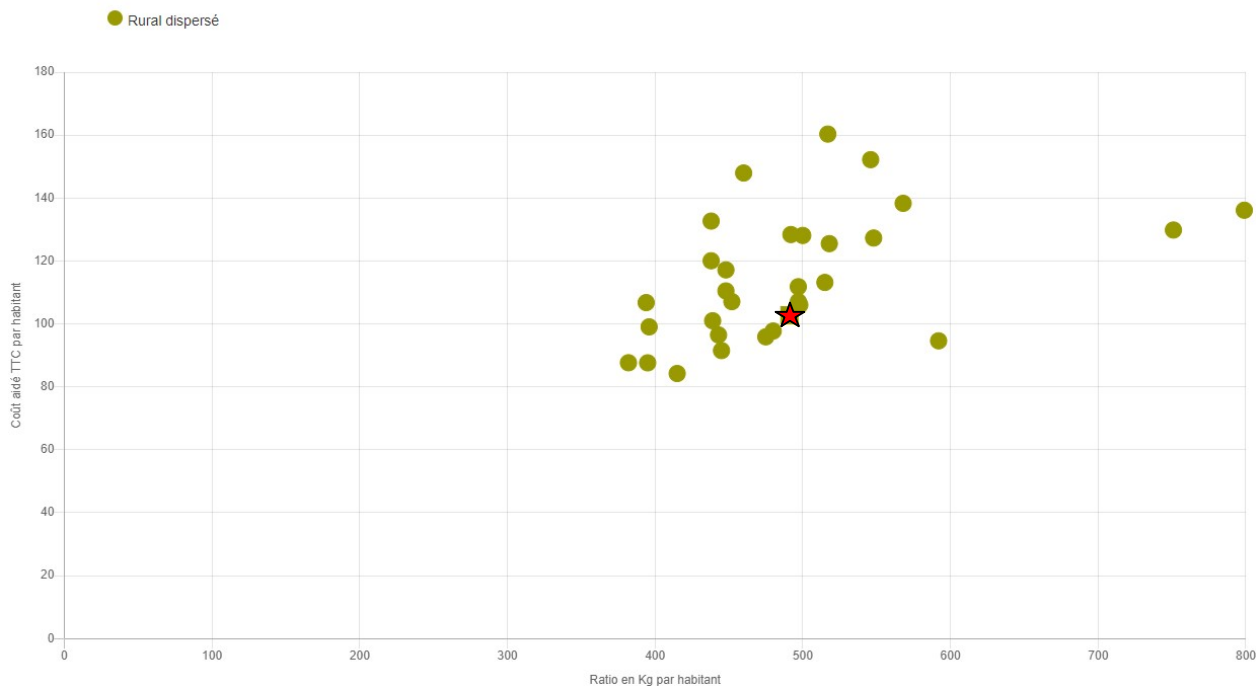


## Comparaison du coût aidé TTC/hab en fonction des ratio de collecte (kg/hab):

Les comparaisons ci-dessous sont réalisées à partir des matrices compte coût et en ayant spécifiquement filtré sur les collectivités françaises de milieu identique au SICTREM à savoir **Milieu rural dispersé**.

★ SICTREM

Tous flux



## IV – GLOSSAIRE

ASL : Article de Sport et Loisir

ABJ : Article de Bricolage et Jardinage

C1 : Collecte 1 fois par semaine

CET 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

ELA : Emballage pour Liquides Alimentaires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

FCTVA : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Fibreux : Flux comprenant les papiers et cartonnages

Filière REP : Filière Responsabilité Élargie du Producteur

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

JRM : Journaux Revues Magazines

Non fibreux : Flux comprenant les bouteilles plastiques, les ELA et les emballages métalliques

OM / OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)

T2 Freinte : « Perte » de tonnage dans le centre de tri (poussière, évaporation.....)

TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes